

Aussonne, le 10 avril 2012 Monsieur Christian MASSON Président d'Aussonne Environnement

31840 AUSSONNE

N/Réf.: LM/GS/2012/14

Objet : Réponse lettre demande de déplacement des antennes relais situées Route du Château d'Eau à Aussonne

Monsieur le Président.

J'ai bien pris acte de votre courrier en date du 06 avril dernier concernant la demande, sous forme de pétition, de déplacement des antennes relais de téléphonie mobile situées sur l'ouvrage de stockage et de distribution d'eau potable route du Château d'eau à Aussonne.

Aussi je tiens à vous préciser, comme il a été fait à plusieurs reprises, les points suivants :

L'équipe municipale que je représente, est toujours restée attentive à la qualité de vie des aussonnais, et notamment à la non-prolifération de nuisance du fait des antennes relais.

Ainsi la Commune, en décembre dernier, a défendu les intérêts des administrés en refusant l'implantation d'une nouvelle antenne relais sur la parcelle ZL 216, chemin de Payolo, en allant devant le juge des référés du Tribunal Administratif de Toulouse. Le juge a pris en considération les attentes de la Commune, et a rejeté la requête introduite par la société Orange.

Il est également à rappeler qu'en 2010, un courrier de refus à une déclaration préalable d'implantation a été adressé à la société Orange pour le positionnement d'une antenne relais sur la parcelle d'un propriétaire privé (à l'ouest du stade de football).

De même que la Direction Générale de l'Aviation Civile s'est opposée à l'implantation d'antennes sur les mats d'éclairage du terrain d'honneur du stade de football.

Dans le cadre de toutes les demandes connues des opérateurs, la Commune a fait preuve d'une grande réactivité en prenant l'attache des propriétaires fonciers concernés afin qu'ils prennent toute la mesure des conséquences et des préjudices qu'entraîneraient leur avis favorables à de telles installations.

Toute la difficulté réside dans le fait que, dans le cas des projets d'implantations sur le domaine privé des particuliers, les maires n'ont plus la compétence pour réglementer ces demandes selon la jurisprudence du Conseil d'Etat du 26 octobre 2011.

Il est également important de savoir que les opérateurs refusent pour des raisons techniques (hauteur limitée) notre proposition actuelle d'un changement d'implantation sur la parcelle ZA 24 impactée par le PEB et en zone agricole, située à 500 mètres de toute habitation.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2009 les ouvrages de distribution d'eau potable ont été transférés dans le patrimoine de la Communauté Urbaine Toulouse Métropole (CUTM). De ce fait les collectivités membres n'ont plus compétence à traiter des baux de location d'emplacement d'implantation des équipements techniques.

Faisant suite à la Conférence des Maires de la CUTM du 22 mars dernier, la problématique des antennes relais fera l'objet d'une réunion extraordinaire le 12 avril prochain afin de traiter de manière homogène l'ensemble des demandes de pose et de renouvellement d'antennes relais de téléphonie mobile sur le territoire de l'intercommunalité.

Aussi je vous propose de revenir vers vous dés connaissance des éléments techniques et juridiques issus de ces rencontres.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de toute ma considération.

Place de la Maírie - 31840 AUSSONNE Tel : 05 62 13 47 20 - Fax : 05 62 13 47 21 www.aussonne.fr



Aussonne, le 28 janvier 2013

Monsieur Pierre COHEN Président de Toulouse Métropole 6 rue René Leduc 31505 TOULOUSE CEDEX 5

N/Réf.: LM/GS/FD - 13/17

Objet: Convention antennes mobiles

Monsieur le Président.

Deux opérateurs de téléphonie mobile (ORANGE FRANCE et SFR) sont actuellement positionnés sur le site du Château d'Eau de la commune d'Aussonne.

Des conventions d'occupation du domaine public ont été signées avec ces opérateurs ; leurs échéances sont aux 30 avril et 12 mai 2014.

Par une pétition, 400 riverains contestent l'installation de ces antennes sur ce bâtiment public ; de plus une jurisprudence locale a été ouverte par le biais de la décision du tribunal de débouter l'opérateur ORANGE d'un recours contre une décision communale négative face à une implantation d'antenne chez un propriétaire privé.

La commune souhaiterait dès maintenant pouvoir résilier ces deux conventions d'occupation afin d'alerter les deux opérateurs et faire en sorte qu'ils reprennent contact avec la commune et la communauté urbaine afin de réexaminer la proposition d'implantation que nous leur avions faite avant le transfert de compétences vers la CU sur la parcelle communale cadastrée ZA 24 de 3200 m². Proposition qu'ils avaient, certes, refusée mais qui reste néanmoins une solution pour eux et une réponse audible par les riverains.

Je suis à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, et

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à 'assurance de toute ma considération.

Lysiane MAUREL

Place de la Mairie - 31840 AUSSONNE Tel : 05 62 13 47 20 - Fax : 05 62 13 47 21 www.aussonne.fr



Aussonne, le 06 août 2013

Monsieur Christian MASSON Président d'Aussonne Environnement

31840 AUSSONNE

N/Réf.: LM/GS/FD - 13/151

Objet : copies courriers résiliation de la convention relative à l'occupation du château d'eau.

Monsieur le Président,

Je vous transmets, pour information, les copies des courriers adressés par Monsieur COHEN, Président de la Communauté Urbaine Toulouse Métropole, à ORANGE et SFR relatifs à la résiliation, demandée par la ville d'Aussonne, de la convention d'occupation du château d'eau, route du Château d'Eau à Aussonne.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

P/o Le Maire,

Le Maire Adjoint,

Francis SANCHEZ 31840

toulouse métrop le

Le OS AUSSONNE Toulouse, le

COPIE POUR INFORMATION

Direction Patrimoine
Domaine Gestion Immobilière

Service Secteur Est

A l' attention de Monsieur Jean-Luc MINVIELLE Directeur Technique Régional

ORANGE

1 avenue de la Gare

31128 PORTET SUR Garonne CEDEX

Affaire suivie par : Patricia CARRER T. : 05 05 61 22 23 92 patricia.carrer@mairie-toulouse.fr

RAR

Objet : résiliation de la convention du 13/08/2002, relative à l'occupation du château d'eau, route du château d'eau à Aussonne.

Monsieur le Directeur,

Par convention en date du 13/08/2002, vous occupez le château d'eau d'Aussonne pour les besoins du bon fonctionnement de votre réseau de téléphonie mobile.

Suite à la demande de la commune d'Aussonne qui souhaite réorganiser les implantations de téléphonie mobile sur son territoire, je vous informe par la présente que cette convention ne sera pas reconduite à sa date anniversaire soit le 13/08/2014.

Bien que contractuellement, tenu à un préavis de TROIS (3) mois en cas de résiliation, j'ai souhaité, d'ores et déjà, vous informer de la position de Toulouse Métropole afin que vous puissiez envisager la réinstallation de vos équipements sur un autre site, dans les meilleures conditions possibles.

A ce sujet, la commune d'Aussonne souhaite vous proposer un autre emplacement, qui pourrait correspondre à vos exigences. Je vous laisse le soin de prendre contact avec Madame le Maire pour en étudier les possibilités techniques.

Ainsi, je vous demanderai de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires afin de prévoir l'enlèvement de vos équipements en vue d'établir l'état des lieux lors de cette libération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

CPI : Mme Lysiane Maurel, Maire de la Commune d'Aussonne

COURRIER RECUIPULOUSE, le

COPIE POUR INFORMATION 3 0 JUIL, 2013

Direction Patrimoine Service Secteur Est

T.: 05 05 61 22 23 92

Affaire suivie par : Patricia CARRER

patricia.carrer@mairie-toulouse.fr

Domaine Gestion Immobilière Mairie d'Aussonne 31840 AUSSONNE

l' attention de Monsieur Bruno BEIGBEDER

Responsable Relations Patrimoine Sud Ouest

SFR

ZAC de Basso Cambo

12 rue Mesplé

31100 TOULOUSE

RAR

Objet : résiliation de la convention du 01/05/1998, relative à l'occupation du château d'eau, route du château d'eau à Aussonne.

Monsieur,

Par convention en date du 1/05/1998, vous occupez le château d'eau d'Aussonne pour les besoins du bon fonctionnement de votre réseau de téléphonie mobile.

Suite à la demande de la commune d'Aussonne qui souhaite réorganiser les implantations de téléphonie mobile sur son territoire, je vous informe par la présente que cette convention ne sera pas reconduite à sa date anniversaire soit le 1/05/2014.

Bien que contractuellement, tenu à un préavis de SIX (6) mois en cas de résiliation, j'ai souhaité, d'ores et déjà, vous informer de la position de Toulouse Métropole afin que vous puissiez envisager la réinstallation de vos équipements sur un autre site, dans les meilleures conditions

A ce sujet, la commune d'Aussonne souhaite vous proposer un autre emplacement, qui pourrait correspondre à vos exigences. Je vous laisse le soin de prendre contact avec Madame le Maire pour en étudier les possibilités techniques.

Ainsi, je vous demanderai de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires afin de prévoir l'enlèvement de vos équipements en vue d'établir l'état des lieux lors de cette libération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Pierre COHEN

CPI: Mme Lysiane Maurel, Maire de la Commune d'Aussonne



Aussonne, le 20 janvier 2014 Madame Françoise IMBERT Députée

31140 AUCAMVILLE

N/Réf.: LM/G5/FD - 14/08

Objet : antennes relais - Aussonne

Madame le Députée,

Je reviens vers vous suite à votre courrier reçu dans mes services ce jour relatif à une demande d'Aussonne Environnement concernant les antennes relais positionnées sur le château d'eau à Aussonne.

La commune d'Aussonne a demandé, en janvier 2013, à Monsieur COHEN, Président de la Communauté Urbaine Toulouse Métropole, compétente en la matière, la résiliation des deux conventions d'occupation du château d'eau.

En juillet 2013, les deux opérateurs occupant le site, Orange et SFR, ont été informés par la Communauté Urbaine Toulouse Métropole de la résiliation de leur convention respective. Une copie de ces courriers a été transmise à Aussonne Environnement pour information.

La commune a également reçu les opérateurs pour leur proposer un nouveau site d'implantation commune sur notre territoire.

La Communauté Urbaine devrait également recevoir l'ensemble des opérateurs du secteur communautaire afin de gérer, ensemble, les conditions de mise en œuvre de leurs obligations de couverture téléphonie mobile.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de toute ma considération.

PJ:

- copie lettre Réf. LM/GS/FD - 13/17 adressé à Monsieur COHEN

- copie lettre Réf. LM/GS/FD - 13/151 adressée à Aussonne Environnement



Aussonne, le 10 juillet 2014

Monsieur Jean-Luc MOUDENC Président de Toulouse Métropole 6 rue René Leduc BP 35821 31505 TOULOUSE CEDEX 5

N/Réf.: LM/GS/FD - 14/84

Objet : Convention antennes mobiles

Monsieur le Président.

J'accuse réception de votre courrier en date du 7 juillet dernier relatif à la résiliation des conventions d'occupation des antennes mobiles des opérateurs SFR et ORANGE route du Château d'Eau à Aussonne.

Je tiens à vous informer que je m'oppose à toute nouvelle convention d'occupation du Château d'Eau.

Il faut souligner que la convention liant Toulouse Métropole et SFR est caduque depuis le 1^{er} mai 2014 et que cet opérateur occupe sans titre ce bâtiment public ; quant à celle d'ORANGE, elle arrive à échéance le 13 août prochain et reçoit de ma part le même refus de renouvellement.

Il me parait donc utile de mettre, d'ores et déjà, une contrainte en application concernant SFR et d'être en vigilance pour ORANGE.

Je suis à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à 'assurance de toute ma considération.



Aussonne, le 1er septembre 2014

Monsieur Jean-Luc MOUDENC Président de Toulouse Métropole 6 rue René Leduc BP 35821 31505 TOULOUSE CEDEX 5

N/Réf.: LM/GS/FD - 14/110

Objet : Convention antennes mobiles

Monsieur le Président,

Par courrier daté du 10 juillet dernier, j'accusais réception de votre courrier en date du 7 juillet dernier relatif à la résiliation des conventions d'occupation des antennes mobiles des opérateurs SFR et ORANGE route du Château d'Eau à Aussonne et vous informais que je m'opposais à toute nouvelle convention d'occupation du Château d'Eau.

Je me permets de revenir vers vous car je n'ai, à ce jour, par eu de retour à ce courrier quant à la position de la Communauté Urbaine Toulouse Métropole sur l'occupation sans titre des opérateurs ORANGE et SFR de ce bâtiment public.

Je vous remercie de bien vouloir me tenir informée des suites réservées à ce dossier.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de toute ma considération.

Lysiane MAUREL



Toulouse, le 1 4 0CT. 2016

MAIRIE D'AUSSONNE Madame Lysiane MAUREL Maire Hôtel de Ville 2 place Jean Jaurès 31840 AUSSONNE

Objet : Antennes de téléphonie mobile Château d'eau

Madame le Maire,

Concernant l'affaire citée en objet, je vous informe que des travaux de sécurisation et de réhabilitation du château d'Aussonne vont être entrepris en 2018.

A cette occasion, les opérateurs de téléphonie mobile présents sur ce site démantèleront leurs matériels. En effet, les conventions autorisant les installations ont été résiliées en 2014. De plus, ils ne sont pas autorisés à réinstaller les équipements de téléphonie mobile.

Très prochainement, un courrier leur rappelant leurs obligations et les invitant à se relocaliser ailleurs leur sera adressé.

Mes services et plus particulièrement la Direction de l'Immobilier restent à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire/Président, Le Vice-Président délégué à l'Eau et l'Assainissement,

Bernard SOLERA

Copie :

Monsieur Bertrand Serp, Vice Président de Toulouse Métropole Madame Martine Susset, Conseillère déléguée, Ville de Toulouse Monsieur Eric Nieche, Responsable territorial, Orange Madame Gabrielle Perrouin, Chargée de relations Patrimoine, SFR Madame Martine Durand, Association Aussonne Environnement